



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Postulat

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 19-POS-108

Déposé le : 05.02.19

Scanné le : _____

Art. 118 et 119 LGC Le postulat charge le CE d'étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de légiférer dans un domaine particulier (attention : le postulat n'impose pas au CE de légiférer, contrairement à la motion et à l'initiative) et de dresser un rapport. Il porte sur une compétence propre ou déléguée du CE. Motivé, le postulat doit exposer clairement la mesure souhaitée ou l'objet du rapport demandé.

Il peut suivre deux procédures différentes : **(a) le renvoi à l'examen d'une commission.**

- Soit le postulant demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct du postulat à une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.

- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.

(b) la prise en considération immédiate. Un député ou le CE demande la prise en considération immédiate du postulat ; suite au vote du GC, le postulat est soit renvoyé au CE, soit classé.

Délai de réponse dès le renvoi au CE : une année

Titre du postulat

Stop au harcèlement scolaire

Texte déposé

Selon le Conseil d'État le harcèlement scolaire touche environ 10% des élèves¹. Sur 89'5000 écoliers, cela signifie 8'950 enfants victimes ; mais bien plus de concernés si l'on compte les auteurs et les témoins².

Plusieurs études ont démontré les conséquences que le harcèlement a sur la santé des enfants concernés, ceux-ci sont notamment plus souvent confrontés à des troubles anxieux et dépressifs, à des pensées suicidaires ou à des passages à l'acte qui peuvent perdurer au-delà de la période scolaire.

Ces deux dernières décennies différents projets essayant de répondre à cette problématique ont été mis en œuvre dans différents pays. Plusieurs d'entre eux ont fait l'objet d'évaluation quant à leur efficacité. Il en ressort que si la plupart conduisent à une réduction des comportements, celle-ci est souvent faible voire inefficace.

Dans ce contexte la Finlande a élaboré un programme anti-harcèlement nommé KIVA, qui a fait ses preuves et s'est déployé dans de nombreux pays (Estonie, Italie, Espagne, Grèce, Chili, USA...)³. Ce programme ne concentre pas son action exclusivement sur la victime ou sur le harceleur, mais travaille sur le contexte. Il conjugue des actions universelles à caractère préventif et des actions

¹ État de Vaud, Conférence de presse 20 novembre 2015

² État de Vaud, page DGEO, chiffres clés

³ Claire F, Garandau & Salmivalli, Le programme anti-harcèlement KIVA, Presse Universitaire

ciblées dans les cas de harcèlement détecté.

Les études d'efficacité sur ce projet démontre non-seulement une baisse des situations de harcèlement, mais a aussi des effets secondaires positifs sur l'ensemble des enfants concernés par le programme. En effet, les élèves touchés par le programme semblent présenter une amélioration de leur motivation et de leurs résultats scolaires, ainsi qu'un plus grand plaisir à se rendre à l'école.

L'école doit être un lieu où les élèves peuvent évoluer et apprendre en toute sécurité. Par le présent postulat, nous avons l'honneur de demander au Conseil d'État d'envisager la mise en place du programme KIVA dans les écoles vaudoises afin de renforcer une école qui permette à toutes et tous d'apprendre et de grandir dans un environnement respectueux de leur intégrité physique et psychique.

Commentaire(s)

Conclusions

Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)

(a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

(b) renvoi à une commission sans 20 signatures

(c) prise en considération immédiate

Nom et prénom de l'auteur :

Sylvie Podio

Signature :



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch

Liste des député-e-s signataires – état au 8 janvier 2019

Aminian Taraneh

Aschwanden Sergei

Attinger Doepper Claire

Baehler Bech Anne

Balet Stéphane

Baux Céline

Berthoud Alexandre

Betschart Anne Sophie

Bettschart-Narbel Florence

Bezençon Jean-Luc

Blanc Mathieu

Bolay Guy-Philippe

Botteron Anne-Laure

Bouverat Arnaud

Bovay Alain

Buclin Hadrien

Buffat Marc-Olivier

Butera Sonya

Byrne Garelli Josephine

Cachin Jean-François

Cardinaux François

Carrard Jean-Daniel

Carvalho Carine

Chapuisat Jean-François

Cherbuin Amélie

Cherubini Alberto

Chevalley Christine

Chevalley Jean-Bernard

Chevalley Jean-Rémy

Chollet Jean-Luc

Christen Jérôme

Christin Dominique-Ella

Clerc Aurélien

Cornamusaz Philippe

Courdesse Régis

Cretegy Laurence

Croci Torti Nicolas

Cuendet Schmidt Muriel

Cuérel Julien

Deillon Fabien

Démétriadès Alexandre

Desarzens Eliane

Dessemontet Pierre

Devaud Grégory

Develey Daniel

Dolivo Jean-Michel

Dubois Carole

Dubois Thierry

Ducommun Philippe

Dupontet Aline

Durussel José

Echenard Cédric

Epars Olivier

Evéquo Séverine

Favrod Pierre Alain

Ferrari Yves

Freymond Isabelle

Freymond Sylvain

Fuchs Circé

Gander Hugues

Gaudard Guy

Gay Maurice

Genton Jean-Marc

Germain Philippe

Gfeller Olivier

Glardon Jean-Claude

Glauser Nicolas

Glauser Krug Sabine

Glavyre Yann

Gross Florence

Induni Valérie

Jaccard Nathalie

Jaccoud Jessica

Jaques Vincent

Jaquier Rémy

Liste des député-e-s signataires – état au 8 janvier 2019

Jobin Philippe

Nicolet Jean-Marc



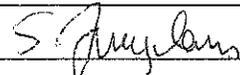
Ryf Monique

Joly Rebecca

Paccaud Yves

Schaller Graziella

Jungclaus Delarze Susanne



Pahud Yvan

Schelker Carole

Keller Vincent

Pernoud Pierre André

Schwaar Valérie

Labouchère Catherine



Petermann Olivier

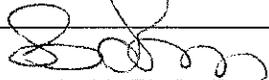
Schwab Claude

Liniger Philippe

Podio Sylvie

Simonin Patrick

Lohri Didier



Pointet François

Sonnay Eric

Luccarini Yvan

Porchet Léonore

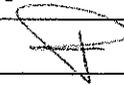


Sordet Jean-Marc

Luisier Brodard Christelle

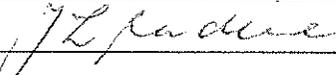
Probst Delphine

Stürner Felix



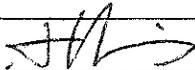
Mahaim Raphaël

Radice Jean-Louis



Suter Nicolas

Marion Axel



Rapaz Pierre-Yves

Thalmann Muriel

Masson Stéphane

Räss Etienne

Thuillard Jean-François

Matter Claude

Ravenel Yves

Treboux Maurice

Mayor Olivier



Rey-Marion Alette

Trolliet Daniel

Meienberger Daniel

Rezso Stéphane

Tschopp Jean

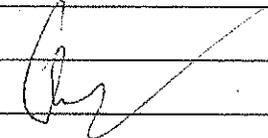
Meldem Martine



Richard Claire



van Singer Christian



Melly Serge

Riesen Werner

Venizelos Vassilis

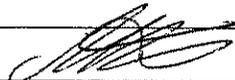
Meyer Keller Roxanne

Rime Anne-Lise

Volet Pierre

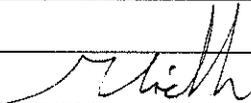
Miéville Laurent

Rochat Fernandez Nicolas



Vuillemin Philippe

Mischler Maurice



Romanens Pierre-André

Vuilleumier Marc

Mojon Gérard

Romano-Malagrifa Myriam

Wahlen Marion

Montangero Stéphane

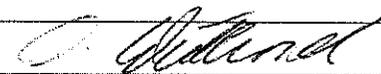
Roulet-Grin Pierrette

Weissert Cédric

Mottier Pierre François

Rubattel Denis

Wüthrich Andreas



Neumann Sarah

Ruch Daniel

Zünd Georges

Neyroud Maurice

Rydlo Alexandre

Zwahlen Pierre

